

**DELIBERATION 2020-08**

LE TRENTE JANVIER DEUX-MILLE VINGT A DIX-HUIT HEURES TRENTE, S'EST RÉUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLÉES, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, À LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU VINGT QUATRE JANVIER DEUX-MILLE VINGT.

**PRESENTS** : Mme GUIRAUD I. – M. MERLIN D. - Mme VESSIOT A. - M. CLAMOUSE A. – Mme OMS ML. - Mme FASSIO I. - Mme MASANET C. – M. DE BOISGELIN P. – M. NENCIONI S. - M. PAINTRAND J.F - M. MARTIN-LAVAL B. – M. SCIALOM D. – M. PETIT E. – M. MASSON M. - M. LOPEZ MF. – Mme MAUREL P. - Mme BADOUIN E. - Mme RENARD S. - M. ILLAN G. - Mme VACQUIE S. – Mme LUGAND H. - Mme FABRY V. - M RIO F. – Mme SALOMON ML. – M. VERNAY P.

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION** : Mme FAVRE-MERCURET R procuration à Mme GUIRAUD I.

**ABSENTS EXCUSES** : Mme ESCRIG C.

**ABSENTS** : M. DELON A. - M. CARABASSE P.

Monsieur MERLIN D. a été élu secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

**OBJET : Taux d'imposition communaux des taxes locales directes pour l'année 2020**

Vu l'avis de la commission finances du 27 janvier 2020,  
Conformément aux orientations budgétaires présentées lors du Conseil Municipal du 17 décembre 2019, Madame le Maire propose que les taux d'imposition communaux des taxes directes locales pour l'année 2020 restent inchangés par rapport à 2019.

En conséquence, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter les taux suivants :

- Taxe d'habitation : 14,11 %
- Taxe foncière sur le bâti : 25,10 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 96,14 %

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour	24
Contre	
Abstention	M. RIO F. – Mme FABRY V. -

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :

- **ADOpte** les taux proposés pour l'exercice 2020 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Isabelle GUIRAUD  
Maire de Saint Jean de Védas

